

Le soutien aux familles disposant de faibles revenus

10 ans de prestations complémentaires cantonales pour familles

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS

10.02.2022

Soutien aux familles vaudoises depuis 10 ans

Loi vaudoise sur les prestations complémentaires pour familles (LPCFam): entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2011

Objectifs:

- ❖ Garantir la sécurité matérielle des familles qui travaillent, mais n'arrivent pas à couvrir leurs besoins essentiels
- ❖ Renforcer les dispositifs en amont de l'aide sociale et prévenir le recours à celle-ci
- ❖ Favoriser le maintien ou l'augmentation de l'activité lucrative, en tenant compte de l'organisation familiale et de la garde des enfants

Rôle pionnier du Canton de Vaud dans la lutte contre la pauvreté des familles:

- ❖ Seulement 4 cantons connaissent ce type de dispositif (TI, VD, GE, SO)

Les PC Familles vaudoises: pour qui?

Pour les familles:

- ❖ avec enfants de moins de 16 ans
- ❖ dans le canton depuis 3 ans au moins
- ❖ nécessitant un complément de revenu d'activité lucrative

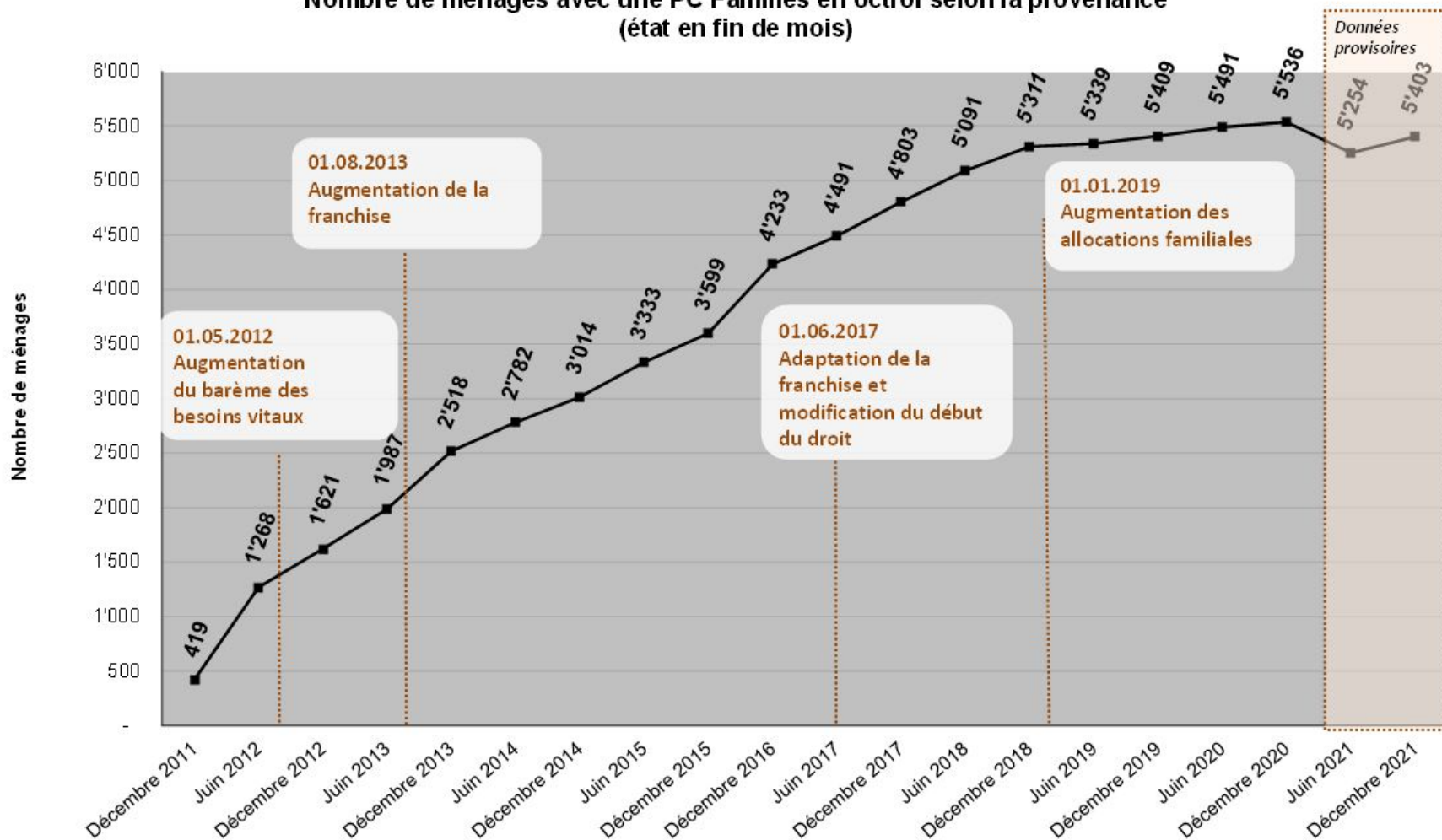
Les prestations:

- ❖ Une allocation mensuelle (dégressive dès 6 ans)
- ❖ Le remboursement des frais de maladie et des frais de garde

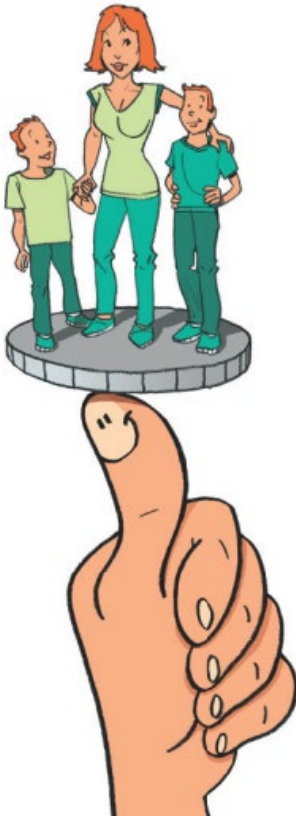


2011 - 2021: évolution et stabilisation du dispositif

Nombre de ménages avec une PC Familles en octroi selon la provenance
(état en fin de mois)



Mode de financement solidaire



Répartition du financement:

- ❖ cotisations (42%)
- ❖ participation de l'Etat et des communes (58%)

Cotisation de 0.06% prélevée auprès des:

- ❖ personnes salariées
- ❖ personnes indépendantes
- ❖ employeurs

Dépenses en 2020 : CHF 83.87 millions

Bilan 2011 - 2021: les objectifs sont atteints (1)

Objectifs du dispositif PC Familles atteints et impact positif sur les bénéficiaires:

- ❖ Le recours à l'aide sociale a diminué:

En 2021, près de 14% des ménages à l'aide sociale sont des ménages avec activité lucrative (environ 20% en 2011)

- ❖ Les ménages concernés ont maintenu ou augmenté leur activité lucrative:

Hausse de l'activité lucrative des ménages au sein du dispositif à 80% (ménages biparentaux) respectivement 55% (ménages monoparentaux)

Bilan 2011 - 2021: les objectifs sont atteints (2)

- ❖ La pauvreté des familles qui travaillent a diminué:

**Hausse du revenu et augmentation de l'autonomie financière:
36% des ménages concernés sortent du régime PC Familles et
sont financièrement autonomes**

Un dispositif dynamique visant l'efficacité

Un suivi de près par l'ensemble des partenaires qui contribuent au financement du dispositif et une évaluation externe régulière

Mesures d'améliorations structurelles et organisationnelles introduites depuis 2016:

- ❖ Proximité et accessibilité: mise en place de 6 Centres Régionaux de Décisions PC Familles
- ❖ Ajustement de la franchise afin d'améliorer son efficacité pour tous les segments de revenus
- ❖ Accompagner des familles concernées vers l'autonomie financière: mise en place d'un programme de coaching

Exemple programme Coaching PC Familles (CoFa)

Coaching professionnel (1 - 2 ans):

- ❖ Mené par des partenaires du DSAS: Oseo-Vaud, Société coopérative Démarche, Fondation Mode d'emploi
- ❖ Bénéficiaires: familles touchées par le plafonnement des PC Familles lors du 6^e anniversaire du plus jeune enfant. Sollicitées 8-14 mois avant l'échéance
- ❖ Objectif: stabiliser / augmenter le revenu des familles et revoir l'organisation familiale

CoFa: résultats et suite

Résultats très positifs:

- ❖ 83% des participants ont pu augmenter leurs revenus
- ❖ 11% des ménages accèdent à une autonomie financière (en dehors de toute aide)
- ❖ 72% des familles concernées maintiennent les PC Familles
- ❖ Augmentation moyenne du revenu annuel d'une famille de CHF 12'660.-

Evolution du programme:

- ❖ Pérenniser et développer le programme, afin de pouvoir l'offrir aussi à d'autres familles en fonction de besoins spécifiques



MICROGIS
solutions
sur mesure

evaluanda
EVALUATION + CONSEIL

Evaluation du dispositif de prestations complémentaires pour familles du Canton de Vaud pour la période 2015-2019

Présentation synthétique

Abram Pointet
MICROGIS

Gaspard Ostrowski
evaluanda

10 février 2022

Les familles bénéficiaires des prestations complémentaires partagent majoritairement les caractéristiques suivantes :

- un **nombre d'enfants** qui s'écarte de la moyenne vaudoise avec une nette surreprésentation des familles de 3 enfants ou plus (57% contre 15% en référence cantonale) ;
- une situation aussi bien biparentale que **monoparentale** avec une forte proportion de cette dernière (40.7% contre 16.2% au niveau cantonal) ;
- un niveau de **formation de base** surreprésenté par rapport à la moyenne cantonale (46.7% contre 20%) ;
- un **âge moyen** des parents inférieur à la moyenne de référence (37.7 ans contre 40.7), en lien avec le niveau de formation ;
- une répartition stabilisée de la **provenance** des bénéficiaires à 35% de Suisses, 40% d'Européens et 25% d'Extra-Européens.

On observe que les profils des bénéficiaires du régime se stabilisent.



Les familles bénéficiaires des prestations complémentaires présentent des trajectoires diverses au sein du dispositif :

- Sur la période 2012-2018, la **provenance du RI** correspond à 23.5% des familles bénéficiaires ;
- En 2019, cette provenance s'est stabilisée à 10% ;
- La **durée moyenne au sein du régime** est de 2.08 ans ;
- Les trajectoires sont diverses avec des **inscriptions uniques ou multiples**
- Prises globalement, les trajectoires aboutissent à
 - 32% de familles dans le dispositif **pour la première fois** ;
 - 21% de familles dans le dispositif **pour la nième fois** ;
 - 47% de familles **sorties du dispositif** dont 11% à destination du RI et 36% sorties des deux régimes.



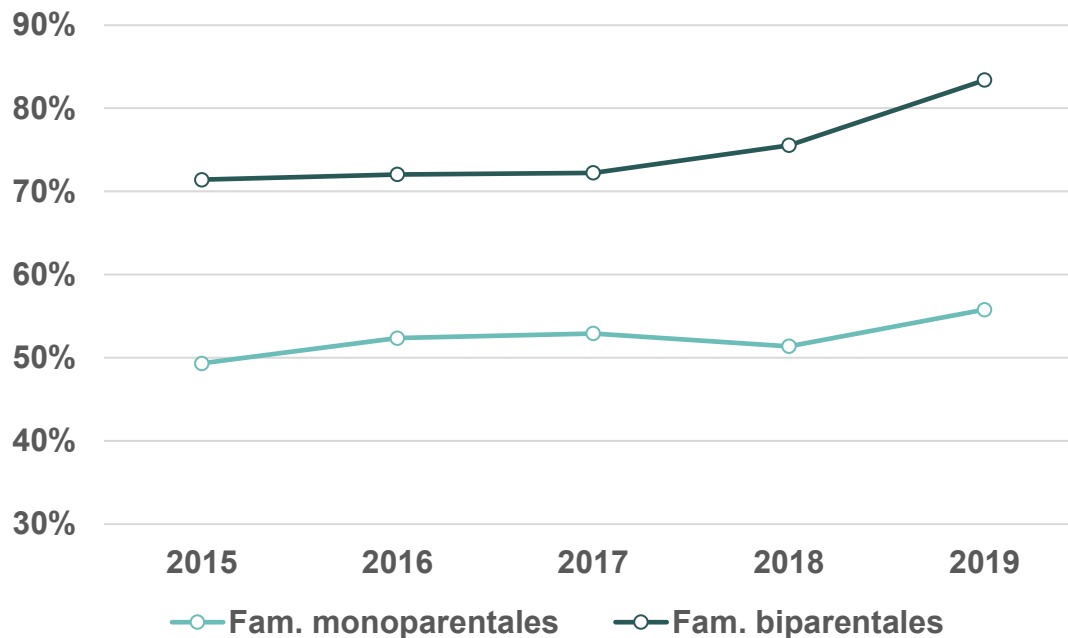
La perception de bénéficiaires (31 entretiens) peut être résumée par les déclarations suivantes :

- Les familles reconnaissent le **bien-fondé** et l'**utilité** du dispositif PC Familles.
- Les familles trouvent une forme de **stabilité** dans l'organisation de leur vie familiale, une certaine **indépendance** financière et améliorent **leurs chances** de succès sur le plan professionnel à moyen-long terme. Des bénéficiaires affirment que leur stress vis-à-vis des finances est ainsi diminué ; ce qui a un impact positif sur leur santé.
- Les éléments d'**information** et de **communication** pourraient être renforcés afin de mieux tenir compte des besoins des familles dans leur diversité.
- Les investissements du dispositif en matière de **formation** semblent améliorer la situation des personnes concernées dans la durée.



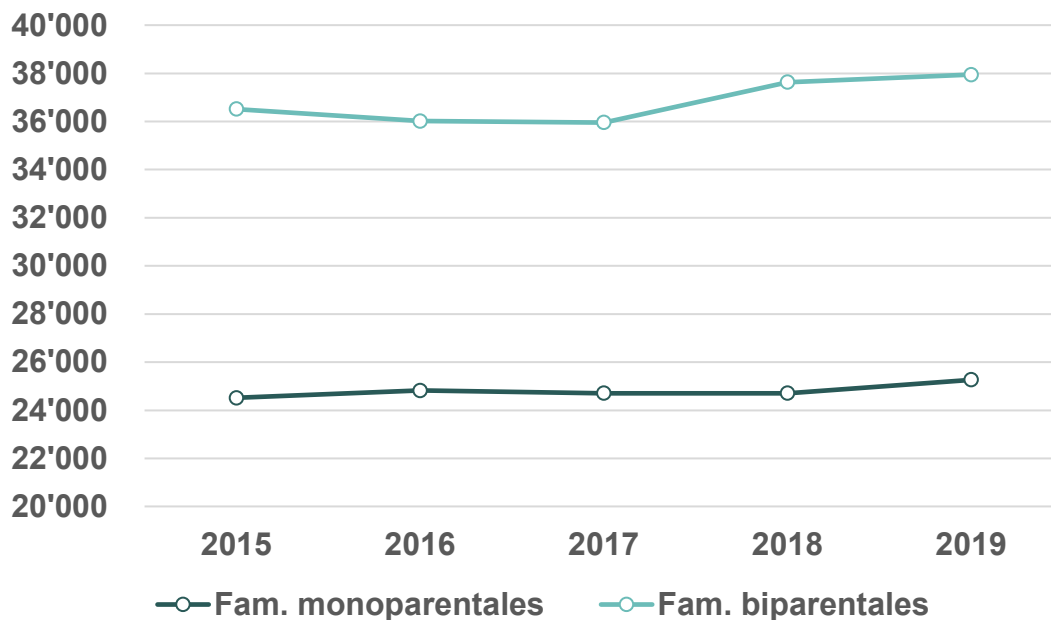
- La **réduction du recours au régime du revenu d'insertion** est atteinte à la lecture des résultats des trajectoires ;
- L'**augmentation de l'autonomie financière** des familles est atteinte du fait notamment du renforcement progressif du revenu des ménages ;
- Le **maintien voire le renforcement de l'activité lucrative** est également atteint à la lecture de l'augmentation progressive des taux d'activité ;
- Le **soutien à la conciliation vie privée – vie professionnelle** n'est que partiellement atteint du fait du recours limité au remboursement des frais de garde, ceci pour des raisons externes au dispositif ;
- La généralisation du **programme COFA** PC Familles constitue un moyen très concret pour répondre aux besoins d'accompagnement des familles ;
- La **décentralisation** a favorisé l'amélioration de la couverture de la population vaudoise par le dispositif et a ainsi atteint son objectif.

- Le **renforcement de l'activité lucrative** est mis en évidence par l'évolution du taux d'activité qui passe de 71% en 2015 à 83% en 2019 (+16.9%) pour les ménages biparentaux et de 49% à 56% (+14.3%) pour les ménages monoparentaux.



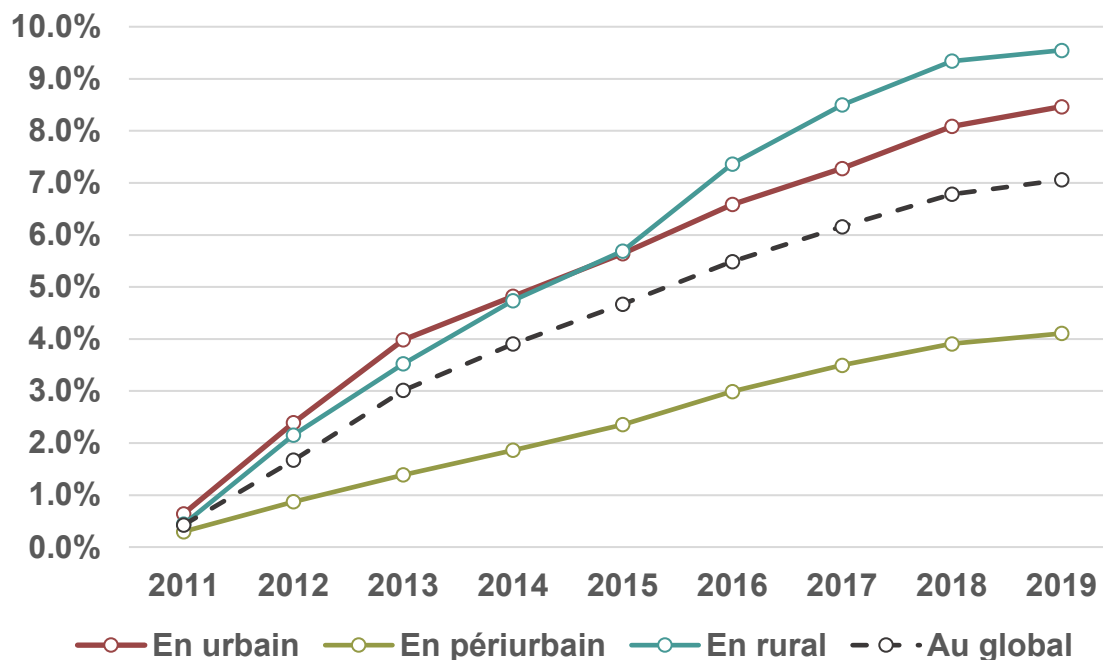
Evolution du taux d'activité au sein des ménages de bénéficiaires monoparentaux et biparentaux

- **L'augmentation de l'autonomie financière** des familles est mise en évidence par l'évolution du revenu annuel du travail des ménages bénéficiaires. Celui-ci passe de 24'500.- en 2015 à 25'300.- en 2019 (+3.3%) pour les ménages monoparentaux, et de 36'500.- à 38'000.- (+4.1%) pour les ménages biparentaux.



Evolution du revenu annuel du travail des ménages de bénéficiaires monoparentaux et biparentaux

- La **décentralisation** a permis au dispositif de renforcer ses effets dans toutes les régions (urbaine, périurbaines et rurales) du canton. Son impact est mis en évidence par l'évolution du taux de ménages bénéficiaires entre les types de régions.



Evolution du taux de ménages bénéficiaires par rapport aux ménages de référence à l'échelle des typologies urbaines.

Une politique en faveur des familles

Mesures d'amélioration dans le cadre du dispositif:

- ❖ Diversifier la communication, offrir progressivement un appui et une orientation en fonction de besoins spécifiques
- ❖ Valoriser et étendre le programme Coaching PC Familles

Une politique en faveur des familles qui a fait ses preuves...

- ❖ Moins de pauvreté structurelle et de précarisation des familles qui travaillent
- ❖ Permettre une certaine stabilité afin d'envisager l'avenir et en vue d'améliorer leur situation de revenu
- ❖ Renforcement de l'insertion sociale et par là la cohésion sociale

... et qui s'inscrit dans une politique cantonale visant à renforcer le pouvoir d'achat des ménages

- ❖ Subsidés à l'assurance-maladie, bourses d'études et d'apprentissage, rente-pont cantonale, allocations familiales